Image not found or type unknown

Bénéficier des allocations pour un expatrier.

Par **Kenobi**, le **01/03/2010** à **05:16**

Bonjour,

J'aimerai travailler et résider aux États-Unis. Cependant, étant reconnue invalide à 80 % je bénéficie d'une allocation "Adulte Handicaper". Je voudrais savoir, si en allant vivre sur le sol américain avec le statue de résident permanent, je bénéficierai toujours de cette allocation ?

J'aurais aussi aimé savoir, si en abandonnant la nationalité française, pour une personne étant née sur le sol français et ayant vécue plusieurs années, est-il toujours possible de reprendre la nationalité à n'importe quel moment ?

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés